VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 337-08-11 OUVERTURE DE LA SESSION

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente session à 19h00.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 338-08-11</u> <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 339-08-11 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JUILLET 2011

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la session suivante :

- Séance ordinaire du 12 juillet 2011.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 JUILLET 2011</u>

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 juillet 2011. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation à un officier municipal du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent quarante six mille cinq cent quarante trois dollars et quatre-vingt-huit cents (446 543.88 \$) en référence aux chèques numéro 2984 à 3081 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 340-08-11 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au montant de cinq cent cinquante neuf mille huit cent dix dollars et trois cents (559 810.03 \$) en référence aux chèques numéro 3082 à 3226.

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint, à en effectuer les paiements.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
 Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN</u>

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les états financiers tels que déposés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 341-08-11 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONSENTEMENT DES TRAVAUX D'HYDRO-QUÉBEC ET ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 169-05-11 ET 651-12-10

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués sur la côte Saint-Nicholas;

CONSIDÉRANT que le déplacement de lignes de distribution d'Hydro-Québec est nécessaire et que le coût estimé des travaux est de cent seize mille trois cent cinquante-huit dollars et soixante-quatre cents (116 358.64 \$) incluant les taxes applicables, tel qu'il appert de l'estimé de déplacement des lignes de distribution portant le numéro de référence DCL-20795046, daté du 26 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER les travaux au montant estimé de cent seize mille trois cent cinquantehuit dollars et soixante-quatre cents (116 358.64 \$) incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer l'estimé pour le déplacement des lignes de distribution portant le numéro de référence DCL-20795046, daté du 26 juillet 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-03-711, projet 2010-04, règlement d'emprunt numéro 612.

D'ABROGER les résolutions 169-05-11 et 651-12-10 ;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Claude Panneton, trésorier-adjoint	<u> </u>
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 342-08-11</u> CONSENTEMENT AU PARTAGE DES COÛTS – CARREFOUR GIRATOIRE

CONSIDÉRANT que la montée de l'Église est sous juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une problématique au niveau de la sécurité routière réside à l'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et de la montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Colomban et le ministère des Transports désire, d'un commun accord, entreprendre les démarches requises afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec que la Ville de Saint-Colomban consent au partage à parts égales, des honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude de besoins qui définira le dispositif de contrôle le mieux adapté, aux conditions de la circulation présente à l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord tel que stipulé dans la leur du 20 juillet 2011.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 343-08-11

OCTROI DE CONTRAT- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE BRETELLE D'ACCÈS SUR LA MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban projette la construction d'une bretelle d'accès à l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord.

CONSIDÉRANT que la Ville désire ajouter lesdits travaux à même la programmation de la taxe d'accise 2010-2013;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de prix;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *BSA groupe Conseil* pour la préparation des plans et devis et le suivi d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à la firme *BSA groupe Conseil*, pour le projet de la bretelle d'accès à l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord, au montant de vingt et un mille neuf cents dollars, (21 900 \$) excluant les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 19 juillet 2011;

D'AUTORISER le directeur général ou toutes autres personnes mandatées par ce dernier à présenter une demande de modification au Programme taxe d'accise 2010-2013 pour faire l'ajout de la construction d'une bretelle d'accès sur la montée de l'Église à l'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord;

Page 1 de 2

Saint-Colomban le 15 août 2011.

Jacques Labrosse
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME le _______

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 343-08-11(SUITE)

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 22-300-25-711, projet 2011-01.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie q	qu'il y a des	s crédits	budgétaires	disponibles	au code	budgétaire	ci-haut
mentionné.							

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 2 de 2
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le 09 août 2011 à 19h00, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 344-08-11

AUTORISATION **D'ENTREPRENDRE TOUTES DÉMARCHES LES** <u>NÉCESSAIRES AFIN D'ACQUÉRIR DE GRÉ À</u> GRÉ OU PAR VOIE **D'EXPROPRIATION UNE RUE PUBLIQUE - LOT 2 339 328 (RUE DU PONT)**

CONSIDÉRANT que le lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (2 339 328) du cadastre du Québec, connu comme étant la rue Du Pont n'appartient pas à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

- Article 1: Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- Article 2: La ville de Saint-Colomban décrète l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation la rue publique ci-après décrit afin de procéder à l'acquisition de celle-ci;
- Article 3: La rue publique visée par la présente résolution est la suivante: Le lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (2 339 328) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;
- Article 4: Que, si nécessaire, la Ville mandate son procureur, soit Me Carl-Éric Therrien de la firme *Dunton Rainville s.e.n.c.* afin qu'il procède à l'expropriation, en tout ou en partie, du lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT

,	cadastre du Québec, circonscription foncière de set prenne les recours judiciaires nécessaires;
Saint-Colomban le 15 août 20′	Page 1 de 2 11.
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORI	VIE le

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 344-08-11(SUITE)

- Article 5: Que, si nécessaire, le procureur soit autorisé à retenir les services professionnels requis pour le cheminement de ces dossiers, tels que les services d'un arpenteur-géomètre, d'un notaire et d'un évaluateur agréé;
- **Article 6**: La Ville affecte une somme de mille dollars (1 000 \$) provenant de son fonds général aux fins mentionnées dans la présente résolution sauf à parfaire.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 2 de 2
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 345-08-11 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – DIRECTRICE DU SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 025-01-11, la Ville a procédé à l'embauche de madame Valérie Cobello, à titre de directrice du Service des sports et loisirs et ce, à compter du 07 février 2011, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville ;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Ville, madame Valérie Cobello a rencontré les objectifs fixés à son engagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE METTRE FIN à la période de probation de madame Valérie Cobello et de confirmer le statut d'employé cadre régulier;

D'AUGMENTER sa rémunération annuelle de cinq mille dollars (5 000 \$) en date du 09 août 2011.

aint-Colomban le 15 août 2011.	
acques Labrosse	Me Stéphanie Parent

Me Stéphanie Parent

Greffière

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 346-08-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011-03 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011-02

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 juillet 2011 par monsieur le conseiller François Boyer ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 544-2011-03 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 544-2011-02.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 347-08-11 AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE TEMPORAIRE SUR LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sur la côte Saint-Nicholas nécessitent la fermeture d'une partie de cette dernière;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gilles Gareau afin de permettre l'affichage directionnelle du Golf Bonniebrook sur la propriété publique;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du Conseil municipal est requise en vertu de l'article 1020 du règlement 601, tel qu'amendé;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la pose d'enseignes directionnelles sur la voie publique afin d'indiquer le détour à suivre pour se rendre au golf Bonniebrook tant et aussi longtemps que la côte Saint-Nicholas ne sera pas ré-ouverte de façon définitive à la circulation.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 348-08-11</u> MANDAT À DUNTON RAINVILLE

CONSIDÉRANT les demandes de révision des décisions de la Ville relativement à des demandes de documents et d'informations formulées auprès de la Commission d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT que la nécessité pour la Ville d'être représentée par un avocat auprès de la Commission d'accès à l'information;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE MANDATER maître Carl-Éric Therrien de la firme Dunton Rainville afin de représenter les intérêts de la ville de Saint-Colomban devant la Commission d'accès à l'information relativement au dossier portant le numéro de dossier CAI 10 06 99 ainsi que tout autre dossier concernant la même partie demanderesse.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 349-08-11</u> <u>AUTORISATION D'ORGANISER UNE FÊTE ÉQUESTRE SUR UN TERRAIN PRIVÉ</u>

CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-Claude Morin laquelle désire organiser une fête équestre sur un terrain privé le 13 août prochain;

CONSIDÉRANT que cet évènement requiert l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que pour la tenue de cet évènement Madame Marie-Claude Morin désire obtenir un permis d'alcool;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'évènement organisé par madame Marie-Claude Morin;

D'AUTORISER le greffier ou, en son absence, le greffier-adjoint à compléter les documents requis à l'émission d'un permis d'alcool par la Régie des alcools des courses et des jeux.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 350-08-11 PROLONGATION DU MANDAT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT DE MONSIEUR LE CONSEILLIER ÉRIC MILOT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE PROLONGER, séance tenante, le mandat à titre de maire suppléant de monsieur le conseiller Éric Milot, jusqu'au 13 septembre 2011.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

	DÉPÔ	T DU	RAPPORT	MENSUEL	DES PE	RMIS	JUILLET	2011
--	-------------	------	----------------	----------------	--------	------	---------	------

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de juillet du Service aménagement, environnement et urbanisme.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le _	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL	DU COMITÉ	CONSULTATIF	D'URBANISME
DU MOIS DE JUILLET 2011			

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de juillet 2011.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrassa	Ma Stánhania Darant
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le _	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 351-08-11</u> DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-00012 – 396 DES BOURDONS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2011 concernant la dérogation mineure 2011-00012;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 21 juillet 2011 et publié le 23 juillet 2011 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2011-00012;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2011-00012 telle que recommandée.

N° 2011-00012

Nature et effets : Réduire la marge de recul latérale gauche du bâtiment accessoire à 0,96 mètre plutôt que 1,00 mètre, réduire la marge de recul arrière à 0,88 mètre plutôt que 1,00 mètre et réduire la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire à 2,76 mètres plutôt que 3,00 mètres le tout, tel que montré au certificat de localisation, préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, dossier #580, plan minute 590 en date du 7 juin 2011.

Identification du site concerné : Matricule : 5869-41-2244;

Cadastre: 1 671 472;

Adresse: 396 des Bourdons.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 352-08-11 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-00013 – 474 DES MERISIERS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2011 concernant la dérogation mineure 2011-00013;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 21 juillet 2011 et publié le 23 juillet 2011 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2011-00013 ;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2011-00013 telle que recommandée.

N° 2011-00013

Nature et effets : Réduire la marge de recul latérale gauche du bâtiment

résidentiel à 2,60 mètres plutôt que 5,00 mètres le tout, tel que montré au plan d'implantation, préparé par Jean-Guy Roy, arpenteur-géomètre, dossier #3290 en date du 12 juillet 2011.

Identification du site concerné : Matricule : 5369-15-0397;

Cadastre: 4 865 019; Adresse: 474 des Merisiers.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 353-08-11</u> DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-00014 – 175 DE L'OISELET

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2011 concernant la dérogation mineure 2011-00014;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 21 juillet 2011 et publié le 23 juillet 2011 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2011-00014;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2011-00014 telle que recommandée.

N° 2011-00014

Nature et effets : Réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel à 11,10 mètres plutôt que 12,00 mètres le tout, tel que montré au certificat de localisation, préparé par Alain Sansoucy arpenteurgéomètre, dossier #82 220-S-1, plan minute #27 955 en date du 7 juillet 2011.

Identification du site concerné : Matricule : 5867-24-4639;

Cadastre: 3 965 631; Adresse: 175 de l'Oiselet.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 354-08-11 ACQUISITIONS DU LOT 4 823 020

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté le 10 juin 2008 par la résolution 317-06-08 le plan projet de développement domiciliaire des Promenades du Boisé Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert l'approbation du ministère du Développement durable Environnement et Parcs;

CONSIDÉRANT que le propriétaire doit conserver le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE VINGT (4 823 020) du cadastre du Québec, à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'acquérir le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE VINGT (4 823 020) de s'engager à entreprendre le processus requis afin de changer le zonage de ce lot pour qu'il soit zoné conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE VINGT (4 823 020) du cadastre du Québec pour la somme d'un dollar (1 \$);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer tous les documents nécessaires à cet acte d'acquisition.

D'ENTREPRENDRE le processus requis afin que le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE VINGT (4 823 020) du cadastre du Québec soit zoné conservation.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 355-08-11</u> <u>PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX – PROJET DOMICILIAIRE DU SANCTUAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, PHASE 10 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-SAN-05</u>

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la firme *CDGU* qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire du projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 10, répondent aux exigences du règlement 245-2010 de la Ville à l'exception des glissières de sécurité qui devront être ajoutées par le titulaire du protocole d'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Service aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis de construction ou de lotissement pour cette phase.

D'ACCEPTER lesdits travaux, conformément à l'article 8 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville.

aint-Colomban le 15 août 2011.	
aint-Colomban le 13 dout 2011.	
acques Labrosse	Me Stéphanie Parent

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 356-08-11

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2011-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H1-089 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-092 POUR Y PERMETTRE L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE (H-1)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 juillet 2011 par monsieur le conseiller Francis Émond;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 09 août 2011;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire :

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public par consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 601-2011-16 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H1-089 à même une partie de la zone H1-092 pour y permettre l'usage habitation unifamiliale (H-1).

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 357-08-11

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE LE SANCTUAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2007-SAN-08, PHASE 8

CONSIDÉRANT le rapport interne du Service des travaux publics qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire le Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 8, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières faisant l'objet du présent protocole d'entente ont déjà été municipalisées ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 8 soit un montant de onze mille sept cent trentedeux dollars et quatre-vingt-un cents (11 732.81 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint, à procéder à la libération de la garantie financière et de signer tous les documents à cet effet.

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2007-SAN-08 relatif au projet domiciliaire le Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 8.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 358-08-11

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-CRE-01 DU BOUCLAGE DES RUES DES ABEILLES ET DES BOURDONS

CONSIDÉRANT le rapport interne du Service des travaux publics qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du bouclage des rues des Abeilles et des Bourdons, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières faisant l'objet du présent protocole d'entente ont déjà été municipalisées ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière du bouclage des rues des Abeilles et des Bourdons soit un montant de huit cent quatre-vingt-neuf dollars et trente cents (889.30 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint, à procéder à la libération de la garantie financière et de signer tous les documents à cet effet.

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2010-CRE-01 relatif au bouclage des rues des Abeilles et des Bourdons.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 359-08-11 OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE DE LA RUE DES BASSONS

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au pavage de la rue des Bassons.

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme a procédé à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	25 620.59 \$
Asphalte Desjardins Inc.	29 798.46 \$
ABC Rive-Nord Inc.	35 342.39 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *Les Entreprises Guy Desjardins Inc.* pour une somme de *vingt-cinq mille six cent vingt dollars et cinquante-neuf cents (25 620.59 \$) incluant* les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 août 2011;

D'UTILISER les sommes détenues à même la garantie financière du protocole d'entente PE-2008-BDS-01, relatif au projet domiciliaire de la rue des Bassons, afin de défrayer les coûts de pavage de la présente résolution.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Claude Panneton, trésorier-adjoint	
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 360-08-11

DEUXIÈME ACCEPTATION DES TRAVAUX, LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE ET MUNICIPALISATION DE LA RUE LOUISE, PHASE 2, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2008-LOU-02

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la firme BSA Expert-conseil, recommandant la deuxième acceptation des travaux des infrastructures de la rue Louise, phase 2, protocole d'entente PE-2008-LOU-02;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-quatre cents (141 982,64 \$);

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée du Conseil du 08 mars 2011 par sa résolution numéro 101-03-11 il a été autorisé de libérer la somme de soixante et un mille deux cent neuf dollars et quarante-six cents (61 209.46 \$)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5%) en garantie durant une période de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues dans le secteur du projet et qu'à cet effet la Ville désire se porter acquéreur des rues, des servitudes et des sentiers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux et ce, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville;

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 1 de 2
Saint-Colomban le 15 aout 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 360-08-11(SUITE)

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- Rue Louise (lot 4 361 423);
- Rue Jacques (lot 4 365 305 et 4 361 432);
- Sentier multifonctionnel (lot 4 361 424);
- Toutes les servitudes de drainage et servitude pour réservoir incendie.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier, ou en son absence, le trésorier-adjoint, à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière à savoir la somme de cinquante neuf mille sept cent cinquante-trois dollars et dix-huit cents (59 753.18 \$) et de signer tous les documents à cet effet;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 2 de 2
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

* Monsieur le conseiller Francis Émond se retire pour lien d'affaires

RÉSOLUTION 361-08-11 ACQUISITIONS D'UN LOT À DES FINS DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté le 10 juin 2008 par la résolution 318-06-08 le plan projet de développement domiciliaire Le Sentier Boisé du Village;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert l'approbation du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que le propriétaire doit présenter un plan de compensation afin de conserver un terrain de 45 542.6 m², tel que présenté au plan # KCA221 préparé par Horizon Multiressources Inc. en date du 27 avril 2011;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'acquérir ce lot et de s'engager à entreprendre le processus requis afin de changer le zonage de ce lot pour qu'il soit zoné conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du lot, tel que présenté au plan # KCA221 préparé par Horizons Multiressources en date du 27 avril 2011, pour la somme d'un dollar (1 \$);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer tous les documents nécessaires à cet acte d'acquisition.

D'ENTREPRENDRE le processus requis afin que le lot soit zoné conservation.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 362-08-11 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation de glissières de sécurité sur le chemin de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix pour ces nouveaux équipements ;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix reçus est le suivant :

ENTREPRISE	PRIX
Entreprise Ployard 2000	5 670.28\$

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à l'achat et l'installation de glissière de sécurité sur le chemin de la Rivière-du-Nord auprès de *Entreprises Ployard 2000 Inc.* pour un montant total de cinq mille six cent soixante-dix dollars et vingt-huit cents (5 670.28 \$), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix daté du 02 juin 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-649.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Claude Panneton, trésorier-adjoint	_
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 363-08-11</u> <u>OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA RUE DUPUIS</u>

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de drainage sur la rue Dupuis;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix reçus est le suivant :

ENTREPRISES	Prix
Excavation Kutchko et fils	18 515.67 \$
TECL inc.	24 562.23 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *Excavation Kutchko et fils*, pour un montant total de dix huit mille cinq cent quinze dollars et soixante-sept cents (18 515.67 \$), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix daté du 15 juillet 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ciavant mentionné.

Claude Panneton, trésorier-adjoint	
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 364-08-11 (ABROGÉE PAR 407-09-11)
AUTORISATION D'EFFECTUER LES TRAVAUX D'URGENCE SUR LA RUE
BONNIEBROOK

CONSIDÉRANT l'affaissement soudain de la rue Bonniebrook ;

CONSIDÉRANT l'état de la rue laquelle est gravement endommagée et non circulable ;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix pour la réparation ;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix reçus est le suivant :

ENTREPRISE	Prix
Excavation Kutchko et fils	5 696.25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de réparation de la rue Bonniebrook à *Excavation Kutchko et fils* pour un montant total de cinq mille six cent quatre-vingt-seize dollars et vingt-cinq cents (5 696.25 \$), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix daté du 28 juin 2011.

DE TRANSMETTRE la présente demande de paiement au titulaire du protocole d'entente;

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 1 de 2
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 364-08-11 (SUITE)

D'AUTORISER, en cas de défaut de paiement, le trésorier ou en son absence le trésorier-adjoint à confisquer les sommes détenues à même la garantie financière du protocole d'entente PE-2008-GOL-07, relatif au projet domiciliaire du golf Bonniebrook, afin de défrayer les coûts de réparation des infrastructures.

Certificat de disponibilités budgé	taires				
Je certifie qu'il y a des crédits avant mentionné.	budgétaires	disponibles	au code	budgétaire	ci-
Claude Panneton, trésorier-adjoint					
Saint-Colomban le 15 août 2011				Page 2 de	э2
Jacques Labrosse Maire		Me S Greft	Stéphanie fière	Parent	
COPIE CERTIFIÉE CONFORME	Ξ le		_		

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 365-08-11 (Abrogée par 464-10-11)
OCTROI DE CONTRAT - ASPHALTE CONCASSÉE (RECYCLÉE) POUR DES
TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA RUE KENNA

CONSIDÉRANT que la ville Saint-Colomban désire effectuer des travaux de réparation d'asphalte sur la rue Kenna;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectuée une recherche de prix pour la fourniture d'asphalte recyclée;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *Asphalte Desjardins Inc.* pour une somme de treize dollars et quarante-quatre cents la tonne métrique (13,44 \$/ Tm), totalisant une somme de douze mille cinq cent quarante dollars et quatre-vingt-deux cents (12 540.82 \$) incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 11 juillet 2011.

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-625

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Claude Panneton, trésorier-adjoint	
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 366-08-11 OCTROI DE CONTRAT – ASPHALTAGE DE LA RUE KENNA

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Colomban désire effectuer des travaux de d'asphaltage sur la rue Kenna;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX TAXES INCLUSES
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	19 139.40 \$
ABC Rive Nord Inc.	22 559.20 \$
Asphalte Desjardins Inc	24 666.34 \$
Pavage Jérômiens Inc.	27 695.17 \$
Équipe 4 Saisons Inc.	28 338.84 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *Les Entreprises Guy Desjardins Inc.* pour une somme de dix neuf mille cent trente-neuf dollars et quarante cents (19 139.40 \$) incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 20 juillet 2011.

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-625.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Claude Panneton, trésorier-adjoint	
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 367-08-11 OCTROI DE CONTRAT – RECHARGEMENT GRANULAIRE DE LA RUE FORTIER

CONSIDÉRANT que la compagnie 9191 1693 Québec Inc. effectuait déjà des travaux sur la rue Fortier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *9191 1693 Québec Inc.* pour une somme de douze dollars et sept cents la tonne métrique (12,07\$/Tm), totalisant une somme de treize mille deux cents dollars (13 200 \$) incluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-621.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits b	oudgétaires	disponibles	au code i	budgétaire	ci-haut
mentionné.					

mentionné.		
Claude Panneton, trésorier-adjoint		
Saint-Colomban le 15 août 2011.		
Jacques Labrosse	Me Stéphanie Parent	
Maire	Greffière	
COPIE CERTIFIÉE CONFORME I	e	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

<u>RÉSOLUTION 368-08-11</u> <u>OCTROI DE CONTRAT – TRAVERSES DE RUES À RÉPARER ET FOSSÉS À REPROFILER</u>

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Colomban désire effectuer des réparations sur le chemin de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX TAXES INCLUSES
TECL Inc.	10 401.35 \$
Excavation Kutchko et fils	12 873.52 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *TECL Inc.* pour une somme de dix mille quatre cent un dollars et tente-cinq cents (10 401.35 \$) incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 23 juillet 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits	budgétaires	disponibles a	u code l	budgétaire	ci-haut
mentionné.					

Claude Panneton, trésorier-adjoint	
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME	le

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 369-08-11 ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES ARTISTES LORS DU FESTIVAL DE LA RELÈVE ARTISTIQUE QUÉBÉCOISE

CONSIDÉRANT que le projet de la relève se veut une manière d'encourager les jeunes artistes entre 12 et 30 ans de la ville de Saint-Colomban et de la région ;

CONSIDÉRANT qu'un cachet de cent dollars (100 \$) est remis à chacun des artistes offrant une prestation lors du spectacle de la Grande scène ;

CONSIDÉRANT que la directrice du Services des sports et loisirs recommande que les artistes suivants présentent une prestation artistique sur la grande scène le 27 août 2011:

- Karolane De La Sablonnière, chanteuse:
- Audrey Desigrdins, chanteuse;
- Laurie Choquet Blanchette, chanteuse:
- Sudden Closure, groupe musical représenté par Simon Delaney;
- Les Divas du Québec, groupe musical représenté par Théâtre Royal;

CONSIDÉRANT que des auditions auront lieu le 26 août prochain afin de déterminer deux (2) autres artistes ou groupe d'artistes, invités à offrir une prestation sur la grande scène un étant choisi par le juré, l'autre par le public;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le Service des sports et loisirs à octroyer des cachets d'artistes de cent dollars (100 \$) pour la somme totale de sept cents dollars (700 \$) à chacun des artistes ou groupe d'artistes offrant une prestation sur la grade scène le 27 août 2011 ;

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 1 de 2
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 369-08-11(SUITE)

D'IMPUTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires d	lisponibles au code budgétaire ci-haut
mentionné.	

Claude Panneton,	trésorier-adjoint

Saint-Colomban le 15 août 2011.	Page 2 de 2
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le _	

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
Saint-Colomban le 15 août 2011.	
La période de questions s'est tenue de 19h45 à	Tenes.
PÉRIODE DE QUESTIONS	40,55
•	
formant le quorum.	arie la conseillere Melarile Dostie
Laurin, François Boyer, Francis Émond et mada	
l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Maire, à laquelle étaient présents : messieurs	
09 août 2011 à 19h00, à l'Hôtel de Ville, en s	
À une séance ordinaire du Conseil municipal de	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME le _____

VILLE DE SAINT-COLOMBAN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville Saint-Colomban, tenue le **09 août 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 370-08-11	
CLÔTURE DE LA SESSIOI	V

À 19h56 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Saint-Colomban le 15 août 2011.	
Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière
COPIE CERTIFIÉE CONFORME le	